

La garantie Services de fertilité

VOUS EST OFFERTE

Nous sommes heureux de vous offrir une couverture étendue qui soutient les méthodes diversifiées pour agrandir la famille : la garantie Services de fertilité. Cette couverture fait maintenant partie de votre régime Frais médicaux.

Pour combler leur désir d'avoir des enfants, plusieurs personnes seules ou en couple doivent recourir à des traitements de fertilité. La hausse des problèmes de fertilité accroît ce besoin.



À propos de la garantie Services de fertilité de la Sun Life

Les traitements de fertilité – tels que la fécondation in vitro – sont l'un des moyens que les personnes utilisent pour remédier aux problèmes de fertilité. Toutefois, ces traitements sont coûteux – souvent, il est question de dizaines de milliers de dollars, voire plus.

La garantie Services de fertilité de la Sun Life couvre les frais admissibles que vous engagez pour des traitements de fertilité. Elle peut vous offrir un précieux soutien en réduisant votre stress financier. Voici comment présenter une demande de règlement :

- Après avoir engagé des frais, faites-nous parvenir les reçus à votre nom et un formulaire de demande de règlement rempli.
- Envoyez vos demandes de règlement par la poste au Bureau des règlements le plus proche :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
C. P. 11658, succ. CV
Montréal (Québec) H3C 6C1

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
C. P. 2010, succ. Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 0A6





Frais admissibles

Vous trouverez les maximums, les exclusions et les restrictions applicables aux Services de fertilité dans la brochure du participant. Les frais admissibles comprennent :

Services de médecins et de laboratoire

- Honoraires forfaitaires et frais de monitoring de médecins
- Imagerie médicale (y compris : échographie/échographie de clarté nucale, SpindleView, embryoscope, test Matris, analyse non invasive de milieu de culture embryonnaire, sonohystérogamme)
- Tests de dépistage et analyses en laboratoire pour la personne enceinte (y compris : dépistage prénatal [DPN], test de réceptivité endométriale, dosage de la FSH et de l'AMH)

Frais liés à l'ovule, à l'embryon et au sperme

- Tests de dépistage
- Congélation
- Frais de transfert
- Frais d'entreposage
- Décongélation
- Prélèvement d'ovules
- Prélèvement de sperme (y compris : PESA, MESA, TESE, Micro TESE)
- Spermogramme
- Sélection, lavage et préparation de spermatozoïdes

Tests génétiques

- Comprend PGT-A, GTB-SR, PGT-M (DGP ou DPI), analyses des produits de conception (POC), fragmentation de l'ADN du sperme (SCSA)

Insémination et fécondation

- Maturation in vitro (MIV)
- Éclosion assistée
- Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI)
- Fécondation in vitro (FIV) (y compris : traitement standard, naturel, stimulé, antagoniste ou réciproque)
- Insémination intra-utérine (IIU)
- Insémination artificielle (IA)

De plus, les frais de donneur associés au processus de fertilité sont couverts si le donneur est une personne à charge admissible au titre du régime Frais médicaux.



Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Si vous avez des questions, appelez-nous sans frais au 1 800 361-6212. Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (HE).



La vie est plus radieuse sous le soleil